

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **fischer Cartouche à Réactif FEB RM II****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes matériel de fixation

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéInformation sur l'entreprise SFS unimarket AG – Befestigungstechnik
Rosenbergsaustrasse 4
CH-9435 Heerbrugg
Téléphone: +41 71 727 52 00
Fax: +41 71 727 58 70
Courriel: info@sfs.ch
Internet: www.sfs.ch**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence Centre Suisse d' Information Toxicologique +41 44 251 66 66 / Numéro national d'urgence 145

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Le produit ne doit pas être caractérisé selon l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

Informations complémentaires En tant que produit, la préparation n'est pas soumise à l'étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
glass, oxide, chemicals	No. CAS: 65997-17-3 No.-CE: 266-046-0 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	La substance n'est pas classée comme dangereuse conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].	10.0 - 25.0 %
peroxyde de dibenzoyl	No. CAS: 94-36-0 No.-CE: 202-327-6 No.-Index: 617-008-00-0 No. REACH: 01-2119511472-50	Org. Perox. B; H241 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	< 2.5 pds %

Autres données

Produit

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion

non applicable

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre sèche
Mousse
Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz déga

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Ne concerne pas le produit proprement dit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes

Voir chapitre 8/13

6.5 Indications complémentaires

Autres données

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler avec prudence. Éviter le choc et le frottement. Néant dans des conditions normales de traitement.

Précautions

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales requises.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs	Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer dans un endroit frais et ombragé. Protéger de la chaleur.
Indications concernant les stockages en commun	Sans rapport
Classe de stockage (Allemagne)	aucun
TRGS 510	négligeable

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s)	matériel de fixation Indications détaillées: voir notice technique.
------------------------------	--

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

peroxyde de dibenzoyl

Suisse

Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Remarque	Durée	Source
5e	5e	NIOSHs. Anhang 1.3.5.	15 min	100

Source: 100 – données de l'entreprise

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme capsule de verre
Couleur brun
Point d'éclair [°C] > 100
Densité [g/cm³] non applicable
Viscosité dynamique [kg/(m*s)] non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants dangereux

glass, oxide, chemicals

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Source
> 2000	DL50	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Source
> 5000	DL50	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Source
> 20000	CL50	100

Source: 100 – données de l'entreprise

peroxyde de dibenzoyl

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	Rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
24300	CL50	rat	(poussières)	100

Source: 100 – données de l'entreprise

- Irritation primaire cutanée Irritation de la peau
- Irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Irritation respiratoires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation peau Sensibilisant.
- Effets cancérogènes Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénèse Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet caustique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) négligeable

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité pour les daphnies [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité pour les algues [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible. Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Code des déchets 080000 – DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
080400 – déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits détachés)
200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Emballages vides contaminés Emballages vides: Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

VOC 16 g/l

Autres réglementations Information en matière de sécurité conforme à l'article 32 du règlement CE n° 1907/2006 (REACH)
Information sur le produit fournies volontairement suivant l'exemple de format pour fiche de données de sécurité

Classe de danger pour les eaux 1
(WGK) RFA**SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de H H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Énoncé des classes de risque Org. Perox.: Peroxyde organique
Eye Irrit.: Irritation oculaire
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.